



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/CONF.166/PC/7
19 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PREPARATOIRE DU SOMMET MONDIAL
POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL
Première session
New York, 31 janvier-11 février 1994
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ETAT DES PREPARATIFS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Note du Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 47/92 du 16 décembre 1992, a décidé de convoquer un Sommet mondial pour le développement social, au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, au début de l'année 1995. Elle a également décidé de créer un Comité préparatoire ouvert à la participation de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux membres des institutions spécialisées. Le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, qui a tenu sa session d'organisation en avril 1993, a notamment prié le Secrétaire général de lui fournir des informations sur les activités en cours en ce qui concerne la mobilisation de contributions volontaires.

2. Par ailleurs, dans sa résolution 48/100 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a notamment demandé au Secrétaire général de rendre compte au Comité préparatoire, à sa première session de fond, de l'application du programme d'information sur le Sommet mondial pour le développement social.

3. Le présent rapport décrit brièvement les activités entreprises en vue de préparer le Sommet mondial pour le développement social et expose les principaux éléments d'une stratégie d'information.

II. ACTIVITES ENTREPRISES EN 1993

4. Au paragraphe 11 de sa résolution 47/92, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un secrétariat spécial, composé de fonctionnaires des organismes et programmes des Nations Unies compétents, qui prêterait son concours pour le processus préparatoire et pour les travaux de fond du Comité préparatoire. Un petit secrétariat a donc été institué au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU à New York. Le secrétariat du Sommet, qui est placé sous la

responsabilité du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, est dirigé par un coordonnateur et composé de six administrateurs employés à plein temps, dont un administrateur détaché par l'Organisation internationale du Travail et un autre par le Gouvernement danois. Le personnel pourrait atteindre un total de 10 personnes au maximum dans le courant de l'année 1994.

5. Un Comité directeur du Sommet a été créé au Siège afin de coordonner les activités des différents services du Secrétariat qui participent directement aux préparatifs du Sommet tant sur le plan administratif que sur le plan technique. Ce comité, qui comprend des fonctionnaires du Département de la coordination des politiques et du développement durable, du Département de l'information, du Bureau des services de conférence, du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances, du Bureau des services généraux et du Bureau des affaires juridiques, a tenu plusieurs réunions en 1993.

6. Une mission d'organisation, composée de trois représentants du Secrétariat de l'ONU, s'est rendue, au début de septembre 1993, à Copenhague (Danemark) où elle a tenu des consultations avec le Gouvernement hôte dans le cadre des préparatifs du Sommet. Le Gouvernement danois a décidé de tenir la conférence à Bella Centre, qui dispose d'excellentes installations et des services nécessaires à la tenue du Sommet. Outre la question des installations de conférence, la mission a notamment examiné avec les autorités danoises les questions ayant trait aux services de presse et d'information à la participation des organisations non gouvernementales, ainsi que les questions de sécurité, de protocole, de transport et d'hébergement des participants. Il est prévu d'organiser au moins une autre mission d'organisation dans le courant de l'année 1994.

7. A sa session d'organisation, le Comité préparatoire a demandé au Secrétaire général d'organiser, dans le cadre du processus préparatoire, des réunions d'experts consacrées aux questions essentielles intéressant le Sommet, et de lui communiquer les résultats de ces réunions à sa première session de fond. Deux réunions d'experts ont été organisées : la première, qui a porté sur l'intégration sociale, s'est tenue à La Haye en septembre 1993, et la deuxième, qui a porté sur le développement des emplois productifs, s'est tenue à Stockholm en octobre 1993. Le Secrétaire général remercie le Gouvernement néerlandais et le Gouvernement suédois de leur générosité et a l'honneur de communiquer les rapports des deux réunions d'experts (A/CONF.166/PC/8 et A/CONF.166/PC/9) à la session en cours du Comité préparatoire.

8. En vue d'assurer une bonne coopération au sein du système des Nations Unies, le Secrétariat de l'ONU a organisé trois réunions interorganisations ad hoc : la première s'est tenue en avril 1993 à New York, la deuxième en juillet 1993 à Genève et la troisième en novembre 1993 à New York. En permettant aux participants de débattre des questions qui seront abordées lors du Sommet, ces réunions ont favorisé une harmonisation des points de vue et ont encouragé les institutions et programmes à apporter leur contribution aux préparatifs du Sommet. Le Secrétaire général présente au Comité préparatoire, pour examen, les contributions reçues des institutions et programmes du système des Nations Unies (A/CONF.166/PC/12 et additifs). Par

ailleurs, un document officieux récapitulant les activités des institutions et programmes qui se rapportent à l'ordre du jour du Sommet sera distribué au Comité préparatoire au cours de la présente session.

9. En outre, le Secrétariat a connaissance d'un certain nombre d'activités et d'initiatives qui ont été ou sont actuellement menées, en marge des préparatifs du Sommet, par différents gouvernements, organisations non gouvernementales, institutions et programmes, notamment des ateliers et séminaires sur des questions qui seront abordées lors du Sommet. Le Secrétariat encourage vivement de telles initiatives et s'emploiera de son mieux à fournir aux Etats Membres les informations pertinentes.

10. Le Comité préparatoire, à sa session d'organisation, a souligné qu'il était souhaitable de faire progresser les préparatifs nationaux du Sommet et a demandé au Secrétaire général d'appeler l'attention des Etats Membres sur la décision du Comité demandant aux gouvernements d'établir des rapports nationaux identifiant les problèmes rencontrés et les mesures à prendre pour les surmonter, dans les trois domaines essentiels que sont le renforcement de l'intégration sociale, l'atténuation de la pauvreté et le développement des emplois productifs. Le Secrétaire général a adressé à tous les Etats Membres, des notes verbales dans lesquelles il a donné des informations complémentaires et formulé des suggestions concernant les trois aspects de la réponse que les gouvernements sont invités à communiquer. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Secrétariat de l'ONU avait reçu les rapports nationaux des pays suivants : Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Finlande et Allemagne. Un certain nombre d'autres gouvernements ont également exprimé leur intention d'établir de tels rapports. Le Comité préparatoire sera informé oralement de tout fait nouveau à cet égard.

11. Reconnaissant l'importance de la participation des organisations non gouvernementales au processus préparatoire et au Sommet proprement dit, le Comité préparatoire, à sa session d'organisation, a adopté les modalités de participation de ces organisations au Sommet et à son processus préparatoire. Dans ses résolutions 47/92 et 48/100, l'Assemblée générale a engagé les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies et celles qui sont autorisées à participer au Sommet et à ses préparatifs à contribuer pleinement aux travaux du Comité préparatoire et du Sommet. Le secrétariat du Sommet a communiqué aux organisations non gouvernementales intéressées des informations relatives aux dates et lieu de réunion du Sommet et à ses objectifs, ainsi que des directives concernant les demandes d'accréditation en vue de participer au Sommet et à ses préparatifs. Depuis lors, les organisations non gouvernementales ont manifesté un vif intérêt pour le Sommet et bon nombre d'entre elles ont répondu en demandant leur accréditation. Le secrétariat du Sommet a examiné ces demandes et recommande au Comité préparatoire d'accréditer 76 organisations non gouvernementales (A/CONF.166/PC/11).

12. D'après les informations contenues dans ce document, les organisations non gouvernementales concernées comprennent 42 organisations qui se considèrent comme internationales et 34 comme nationales; elles se répartissent à égalité entre le monde développé et le monde en développement; et elles représentent au total 29 pays, dont 19 pays industrialisés. En ce qui concerne la répartition

régionale, 22 organisations ont leur siège en Asie, 20 en Amérique du Nord, 16 en Europe, 10 en Afrique et 8 en Amérique latine. Sur ces 76 organisations, 34 s'occupent essentiellement de problèmes de développement, 18 autres s'intéressent principalement aux femmes et au développement. Par ailleurs, 200 environ des 1 500 et quelques organisations non gouvernementales déjà dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ont clairement exprimé le souhait de participer aux préparatifs du Sommet.

13. Au cours des derniers mois, des réunions et sessions d'information destinées aux organisations non gouvernementales se sont tenues avec l'aide des bureaux de New York et de Genève du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, ainsi que du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, et des informations sur le Sommet ont été largement diffusées aux ONG du monde entier. Le secrétariat du Sommet poursuivra ses efforts en vue de faciliter la participation de ces organisations au Sommet et à ses préparatifs.

14. Dans sa résolution 47/92, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à créer un fonds d'affectation spéciale et à mobiliser auprès de sources publiques et privées les contributions volontaires destinées au financement des activités supplémentaires nécessaires pour préparer et tenir le Sommet. Le Comité préparatoire, à sa session d'organisation d'avril 1993, a accueilli avec satisfaction la création par le Secrétaire général du Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet mondial pour le développement social et l'a prié de rendre compte au Comité préparatoire, à sa première session de fond, du fonctionnement du Fonds et des activités de mobilisation de contributions volontaires. Au mois de septembre 1993, le Secrétaire général a adressé des notes verbales à tous les Etats Membres, dans lesquelles il les a informés de la création du Fonds d'affectation spéciale et les a invités à y verser des contributions. Au moment de l'élaboration du présent rapport, des contributions avaient été reçues de la Turquie et du Liechtenstein. Le Gouvernement danois a fait une annonce de contribution par écrit. Le Comité préparatoire sera tenu informé oralement de tout fait nouveau.

15. Le secrétariat du Sommet a l'intention de redoubler d'efforts pour faire connaître l'existence du Fonds d'affectation spéciale, ses objectifs et son mandat aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées, ainsi qu'aux fondations, entreprises privées et personnes concernées, conformément à la décision du Comité préparatoire relative à la mobilisation de contributions volontaires. En outre, le secrétariat du Sommet mettra au point des projets et activités spécifiques ayant trait aux questions essentielles qui seront abordées lors du Sommet afin de susciter l'intérêt des bailleurs de fonds potentiels.

16. En ce qui concerne le financement du secrétariat du Sommet et des activités connexes par imputation au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale, dans sa résolution 48/231 du 23 décembre 1993 portant ouverture de crédits pour l'exercice biennal 1994-1995, a approuvé l'ouverture, pour le Sommet, d'un crédit de 2,4 millions de dollars, en chiffres arrondis pour l'exercice biennal 1994-1995, dont 670 000 dollars sont affectés aux activités d'information.

III. INFORMATION

17. La stratégie d'information du Sommet mondial pour le développement social, arrêtée en 1993 par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, en consultation avec le secrétariat du Sommet, le Comité commun de l'information des Nations Unies et d'autres organes, vise à sensibiliser davantage le public aux questions qui seront abordées lors du Sommet, à améliorer la connaissance des questions de fond, et à obtenir un plus grand appui de la part des gouvernements.

18. La campagne d'information sur le Sommet sera notamment axée sur les messages ci-après :

a) Le système des Nations Unies participe activement au développement économique et social de la planète;

b) L'Organisation des Nations Unies est très attachée au respect des dispositions de la Charte des Nations Unies, selon lesquelles elle s'engage à favoriser de meilleures conditions de vie, le plein emploi et le progrès social;

c) Les principaux thèmes du Sommet, à savoir la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale, concernent le monde entier;

d) D'importants progrès matériels ont été réalisés dans le monde au cours des dernières décennies et la coopération internationale y a largement contribué.

19. La campagne s'adressera aux médias, aux organisations non gouvernementales et aux universitaires. Elle visera également un public plus large par le biais des établissements d'enseignement et des institutions culturelles, des organes intergouvernementaux et parlementaires, des associations d'art et de loisirs, des syndicats, des organisations religieuses, des associations de jeunes et de femmes et d'autres organismes intéressés.

20. Les bureaux extérieurs des Nations Unies et le personnel hors Siège ont un rôle essentiel à jouer pour promouvoir les questions qui seront abordées lors du Sommet. Les bureaux extérieurs comprennent les centres d'information des Nations Unies, les commissions régionales et, plus spécialement, les bureaux extérieurs des institutions spécialisées. Les associations nationales pour les Nations Unies et les comités nationaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont également un rôle important à jouer.

21. La campagne devrait en outre tirer profit du moment choisi pour la tenue du Sommet. En tant qu'événement central d'une série de réunions et de conférences internationales qui doivent avoir lieu d'ici à la fin de 1995, le Sommet continuera sur la lancée du Sommet mondial pour les enfants de 1992, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (Sommet "planète Terre"), de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993 et de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, tout en préparant le terrain pour d'autres événements importants qui doivent se tenir en 1995, notamment la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies utilisera aussi pleinement les services des nombreux correspondants des organes de presse et des organisations non gouvernementales qui prévoient de couvrir ces événements de façon suivie et en direct.

Programme de base du Département de l'information

22. Le programme du Département de l'information comprend trois produits et services qui serviront de point de départ à la mise en oeuvre de la stratégie globale d'information. Une grande partie du programme sera réalisée au cours de l'année 1994.

23. La Section du développement et des droits de l'homme et la Section de la planification et des programmes spéciaux, qui relèvent toutes deux de la Division de la promotion et des relations extérieures du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, seront chargées de produire des supports d'information imprimés, d'assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales et de coordonner la planification des produits et programmes avec les partenaires extérieurs.

24. Une équipe de travail interdivisions a été mise en place au sein du Département de l'information pour coordonner le travail de la Division de la promotion et des relations extérieures et celui de la Division des médias. Elle sera chargée de confectionner des produits audio-visuels et d'organiser le reportage par la presse, la radio et la télévision de l'ONU de certaines réunions, comme celles du Comité préparatoire. La Section des services à l'intention du public aura pour tâche de promouvoir les thèmes du Sommet par le biais de son bureau des conférenciers, en étroite collaboration avec la Section des programmes des centres d'information qui s'occupe de la programmation des activités en liaison avec les 67 centres d'information des Nations Unies.

25. Parmi les principales activités en cours en matière d'information, on citera les suivantes :

a) Conception de la campagne d'information, notamment sélection de l'emblème, de la typographie et des couleurs des supports d'information du Sommet;

b) Impression et distribution d'une fiche documentaire sur le Sommet en anglais, français et espagnol et fourniture de fonds aux centres d'information pour traduction dans les langues locales;

c) Raccordement avec les bases de données et réseaux électroniques ayant accès au système Internet et à d'autres systèmes d'information pour assurer la transmission de l'information relative au Sommet et des documents officiels;

d) Confection d'un bulletin bimensuel de huit pages présentant des informations sur le Sommet ainsi que sur les autres conférences que l'ONU prévoit d'organiser;

e) Mise au point d'un projet d'exposition itinérante qui servira à la fois pour le Sommet et pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra dans le courant de 1995.

26. Autres activités proposées pour la campagne d'information :

a) Brochure illustrée en couleurs contenant des informations essentielles sur le Sommet, ses objectifs et éventuellement une sélection de données pertinentes. Elle sera tirée à 100 000 exemplaires dans les six langues officielles;

b) Un dossier destiné à la presse concernant les principaux thèmes du Sommet et les activités pertinentes de l'ONU dans ce domaine. Tiré à 7 000 exemplaires en anglais, français et espagnol, il sera distribué aux principaux médias et organisations non gouvernementales;

c) Fourniture de fonds aux centres d'information des Nations Unies et aux services d'information pour la traduction dans les langues locales de certains produits du programme d'information;

d) Quatre émissions de télévision de la série L'ONU en action en anglais, arabe, espagnol, français et russe seront distribuées aux réseaux de télévision du monde entier. L'ONU en action sera en particulier présentée dans le magazine télévisé de Cable News Network (CNN) "CNN World Report" diffusé dans 90 pays. La Division des médias du Département de l'information sera chargée de produire ces émissions dans le cadre de ses activités en cours;

e) Publication dans le numéro de 1994 de la revue Chronique des Nations Unies d'un supplément de 8 à 12 pages dans les six langues officielles. Ce supplément sera imprimé séparément et mis à la disposition des organisations non gouvernementales, des centres d'information des Nations Unies et du grand public;

f) Bourses offertes à 12 journalistes originaires de cinq régions pour participer pendant deux jours avant la conférence à une rencontre de journalistes et au Sommet lui-même. Le nombre de bourses accordées pourra être supérieur si l'on dispose des fonds extrabudgétaires nécessaires. Cette rencontre sera également ouverte à tous les journalistes accrédités auprès du Sommet;

g) Des projets régionaux seront entrepris par certains centres et services d'information des Nations Unies afin de faire connaître le Sommet aux journalistes, aux ONG et au milieu universitaire et scolaire. Il s'agirait par exemple de tables rondes, de réunions, de conférences de presse et de séminaires à l'intention des journalistes, de colloques ou conférences à l'intention des ONG, de coproduction de suppléments pour les journaux en association avec les médias régionaux, de spots radiodiffusés et télévisés, d'émissions avec appels téléphoniques, de documentaires de fiction et de dessins animés ainsi que de la production de matériel didactique pour les écoles. Neuf de ces propositions seront sélectionnées dans différentes régions et les centres d'information des Nations Unies chercheront des partenaires locaux pour participer au financement des projets;

h) Brochures commémoratives, en anglais, espagnol et français, similaires à celles produites pour la réunion au Sommet du Conseil de sécurité;

i) Couverture de cinq réunions préparatoires régionales par un fonctionnaire de l'information du Département et un journaliste local;

j) Recrutement pour une durée de 18 mois d'un fonctionnaire de l'information de la catégorie des administrateurs (P-4) et d'un assistant d'information de la catégorie des services généraux (G-5) pour contribuer à la campagne d'information, établir la liaison avec les médias et le public et répondre aux demandes d'information;

k) Production dans les six langues officielles et certaines langues locales, d'une série de documentaires radiophoniques dans le cadre de la série "Perspectives". La Division des médias sera chargée de cette opération;

l) Adaptation dans les six langues officielles de trois programmes vidéo de la télévision de l'ONU qui seront distribués par les centres et services d'information des Nations Unies;

m) Distribution de programmes et spots radiophoniques et télévisés et fourniture de fonds pour la conversion aux systèmes PAL et SECAM, la reproduction et la diffusion;

n) Préinvestissement pour la coproduction avec des producteurs externes et distribution d'une série de bandes-annonces pour la radio et la télévision;

o) Conception et insertion dans les grands magazines et journaux internationaux et régionaux d'une bande-annonce en anglais, espagnol et français.

27. En ce qui concerne le Sommet et les réunions du Comité préparatoire, le Département de l'information s'occupera de l'accréditation et des liaisons avec les médias, des communiqués de presse écrits, des points de presse ainsi que de la couverture radiophonique, photographique et télévisuelle. La couverture des réunions régionales dépendra des fonds disponibles.

Coopération interinstitutions

28. Le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), qui est l'un des organes de l'ONU doté d'un mandat spécifique pour la collaboration interinstitutions, aura un rôle clef à jouer dans la campagne d'information pour le Sommet. A sa dix-neuvième session tenue en juillet 1993, il a décidé de mettre en place à New York une équipe de travail interinstitutions pour le Sommet composé de représentants des institutions et organisations. Cette équipe de travail s'est réunie au Siège le 15 septembre 1993 afin d'examiner la stratégie du Département de l'information pour la préparation du Sommet.

29. Les membres du CCINU sont censés exécuter leurs propres programmes d'information. Par ailleurs, les institutions et programmes pertinents ont décidé de collaborer dans un certain nombre de domaines. Le CCINU a décidé d'examiner une proposition pour l'organisation d'une exposition portant sur un

thème central du Sommet et liée à d'autres manifestations futures, notamment le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, de sorte qu'avec quelques modifications, cette exposition puisse servir pour diverses manifestations.

30. Il a été proposé aux membres du CCINU de mettre l'accent sur les questions prioritaires du Sommet dans le cadre de la série de magazines vidéo mensuels intitulée Asimuth.

31. Les membres du CCINU ont décidé d'assurer la promotion du Sommet par le biais de leurs bureaux extérieurs et dans le cadre de leur programme normal de conférences, séminaires, réunions et points de presse. Grâce à leurs réseaux locaux, ils pourraient également aider le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU à reproduire et distribuer les supports audio-visuels et imprimés, notamment les cassettes vidéo, les affiches, les dossiers de presse et les brochures.

32. Les membres du CCINU et les centres d'information des Nations Unies sont invités à contribuer à mettre en place des comités nationaux et à recenser les porte-parole et promoteurs locaux à même de communiquer des informations sur les activités de l'ONU à l'occasion de la célébration annuelle de la Journée des Nations Unies et d'autres commémorations (par exemple la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté).

33. Les membres du CCINU ont décidé d'étudier la possibilité de mettre en commun les statistiques économiques et sociales dans une base de données informelle centralisée (de préférence une base de données électroniques déjà existante au sein du système des Nations Unies et accessible de l'extérieur) afin qu'on puisse disposer, en un même point, de données fiables et cohérentes sur l'éducation, la santé, l'emploi et d'autres indicateurs sociaux.

34. Le CCINU et le secrétariat du Sommet aideront également le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU à produire une brochure bibliographique sur les principaux documents de l'ONU (par exemple les rapports sur la situation des enfants dans le monde et sur le développement humain et l'étude sur l'économie mondiale) pour faire connaître aux chercheurs la masse de publications et d'informations fiables mises à leur disposition par l'Organisation des Nations Unies.

35. Le Sommet pourrait également bénéficier d'une publicité régulière par le biais d'articles et d'autres informations publiés dans les revues périodiques (par exemple le Courrier de l'UNESCO et Refugees) et des services des membres du CCINU (par exemple le service de production de l'UNICEF).

36. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU coopérera avec des organes intergouvernementaux et leur fournira des supports d'information à distribuer lors de leurs réunions. Des contacts seront également pris pour étudier la possibilité de faire participer des experts de l'ONU à leurs réunions, tables rondes et séminaires. Une liste complète de ces manifestations et de ces contacts sera établie en collaboration avec le secrétariat du Sommet.

37. En septembre 1993, la Conférence annuelle de trois jours entre le Département de l'information et les organisations non gouvernementales intitulée "Social Development: a new definition for security" a été l'une des premières occasions de présenter les idées maîtresses relatives au Sommet.

Partenaires extérieurs

38. Une série de projets de coopération dans le domaine audio-visuel est à l'étude, notamment pour la production de programmes documentaires et de bandes-annonces ainsi que la distribution de produits audio-visuels en association avec le réseau Television for the Environment (TVE), (Londres et Paris) qui travaille sur une série de documentaires concernant les questions de population, l'Union européenne de radiodiffusion (UER) ainsi que CNN (Atlanta).

39. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU prévoit également la conclusion d'accords spéciaux avec des agences de presse (par exemple Inter Press Service, Gemini News Service, Service d'information sur les problèmes de la femme dans le domaine de la population et du développement, Depthnews, the Zimbabwe Inter-African News Agency (ZIANA), Pan American News Agency (PANA) et l'Agence de presse des Caraïbes (CANA) pour la production et la distribution, en particulier dans les pays en développement, d'information et d'articles sur les thèmes du Sommet.

40. On s'efforce actuellement d'établir des liaisons électroniques avec les principaux bulletins d'affichage et les bases de données électroniques, notamment the Association of Progressive Communicators (APC) (San Francisco et Rio de Janeiro), Gemnet (Philadelphie), Togethernet (Vermont) et Agora (Italie). Ces liaisons permettront de transmettre dans le monde entier instantanément et à peu de frais la documentation et les supports d'information relatifs au Sommet.

IV. CONCLUSIONS

41. La grande priorité du secrétariat du Sommet sera de donner suite aux décisions et demandes du Comité préparatoire avant la tenue de sa deuxième session au mois d'août 1994.

42. On redoublera d'efforts pour mobiliser les contributions volontaires afin de permettre aux pays les moins avancés de participer au Sommet et à sa préparation et d'entreprendre les activités relatives au processus préparatoire.

43. Le secrétariat du Sommet renforcera ses liens avec d'autres grandes conférences des Nations Unies, comme la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence internationale sur la population et le développement.

44. Outre la mise au point du programme d'information indiqué plus haut, dont le besoin est évident, le secrétariat du Sommet s'efforcera de coopérer étroitement avec les autorités et comités nationaux ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales de manière à tirer parti de leur contribution à la préparation du Sommet.
